

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 9443 - 2019 B 01874 - 853 354 660 - 7 PSTA

SARL 7 PSTA

COMPTES ANNUELS

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 102, 103
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 7 PSTA				Neant				
Adresse de l'entreprise 7 PLACE SAINTE ANNE 35000 RENNES								
Numéro SIRET* 8 5 3 3 5 4 6 6 0 0 0 0 2 1								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/08/2024				
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	560 000	012	560 000		
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	403 783	030	51 181		
	Immobilisations financières* (1)		040	240	042	240		
	Total I (5)		044	964 023	048	51 181		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060	8 548	062	8 548		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072	67 745	074	67 745		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	27 609	086	27 609		
	Charges constatées d'avance *	092	1 934	094	1 934			
	Total II	096	105 837	098	105 837			
Total général (I + II)				110	1 069 860	112	51 181	1 018 679
PASSIF				Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000				
	Écarts de réévaluation		124					
	Reserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132			
	Report à nouveau		134	(44 613)				
	Résultat de l'exercice		136	(150 316)				
	Subventions d'investissement		138					
	Provisions réglementées		140					
	Total I	142	(184 929)					
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	509 268				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	87 110				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	9 513	172	63 593		
	Comptes courants d'associés		173	479 205				
	Autres dettes		175	153				
	Produits constatés d'avance		174	64 277				
	Total III	176	1 203 609					
Total général (I + II + III)				180	1 018 679			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	356 518		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	370 209		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Le 16/06/25
Dépot N° 9443

2023B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaires obligatoires : article 902 septies Annexe du "code général des impôts"		Designation de l'entreprise SARL 7 PSTA		Neant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/08/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
			dont export		333 633	
			et livraisons	215	214	
			intracommunautaires	217	218	
					34 869	
	Production vendue					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)		222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4 063	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	372 566	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	103 297	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(6 049)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	(5 167)	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier 6 774 - immobilier)		242	132 129	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	456	244	18 872
	Rémunérations du personnel*			250	174 429	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	35 574	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° et 3 du C.G.I.))	255		254	39 130
	Dotations aux provisions			256		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259		262	152
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	491 360	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	118 793	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	31 003	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies))	347		300	519
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	348			
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	150 316	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2				312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des crédits, des d'associés	247		330	446	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et l'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 236, septies I))	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU (44 septies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989		
	ZRD (44 septies)	127	ZRR (44 septies)	138		
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies)	992				
	Crédit due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	350	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
		Deduct. exception simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356		
	Déficits antérieurs reportables *	103 246	dont imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	

Cepal Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 7 PSTA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 018 679 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 150 317 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 7 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	560 000			560 000
Immobilisations corporelles	139 833	369 969	106 018	403 784
Immobilisations financières		240		240
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 051	38 131		51 181
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		369 969	240	370 209
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		106 018		106 018
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

--	--	--

Éléments achetés		560 000
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		

--	--	--

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 69 919 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres	240	240
--------	-----	-----

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres

67 745	67 745
--------	--------

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance	1 934	1 934
-----------------------------	-------	-------

--	--	--

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

--	--

FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	28 308
------------------------------	--------

--	--

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 203 609 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	54 893	54 893		
- à plus de 1 an à l'origine	454 375	97 857	317 970	38 548
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 110	87 110		
Dettes fiscales et sociales	63 594	63 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	479 359	479 359		
Produits constatés d'avance	64 278	64 278		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 28 427

(**) Dont envers les associés 479 206

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	5 477
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	553
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	19 905
PROVISION CP / RTT	11 417
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	2 267
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	7 506
TAXE D APPRENTISSAGE	129

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 934		

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	64 278		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	333 633		333 633
Produits des activités annexes	34 870		34 870

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Pénalités, amendes fiscales et pénales	519	
--	-----	--

La société a bénéficié d'un abandon de compte courant d'associé à hauteur de 230 000€ sur l'exercice précédent.

L'associé dispose d'un droit à remboursement (clause de retour à meilleure fortune) lorsque la société en aura les capacités financières. Le remboursement ne devra pas avoir pour effet de dégager une perte comptable pour la société 7 PSTA. Le délai maximal pour obtenir le remboursement est limité à 10 ans.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

--	--

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier 30 492

Engagements de crédit-bail immobilier

Prêt garantie par l'état 70 000

Autres engagements donnés 70 000

--	--

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Crédit-Bail

--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Cumul exercices antérieurs

Dotations de l'exercice	5 618	5 618
-------------------------	-------	-------

--	--	--	--	--	--

Cumul exercices antérieurs

Exercice	6 775	6 775
----------	-------	-------

--	--	--	--	--	--

A un an au plus

7 391	7 391
-------	-------

A plus d'un an et cinq ans au plus

22 788	22 788
--------	--------

A plus de cinq ans

--	--	--	--	--	--

A un an au plus

313	313
-----	-----

A plus d'un an et cinq ans au plus

A plus de cinq ans

--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

7 PSTA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 7, Place Sainte Anne
35000 RENNES

853 354 660 RCS RENNES

* * * * *

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024**

**Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associée unique en date du 28 février 2025**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 150.316,74 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : -150.316,74 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : -150.316,74 euros

TOTAL : -150.316,74 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

*Pour extrait
certifié conforme*

La Gérance



